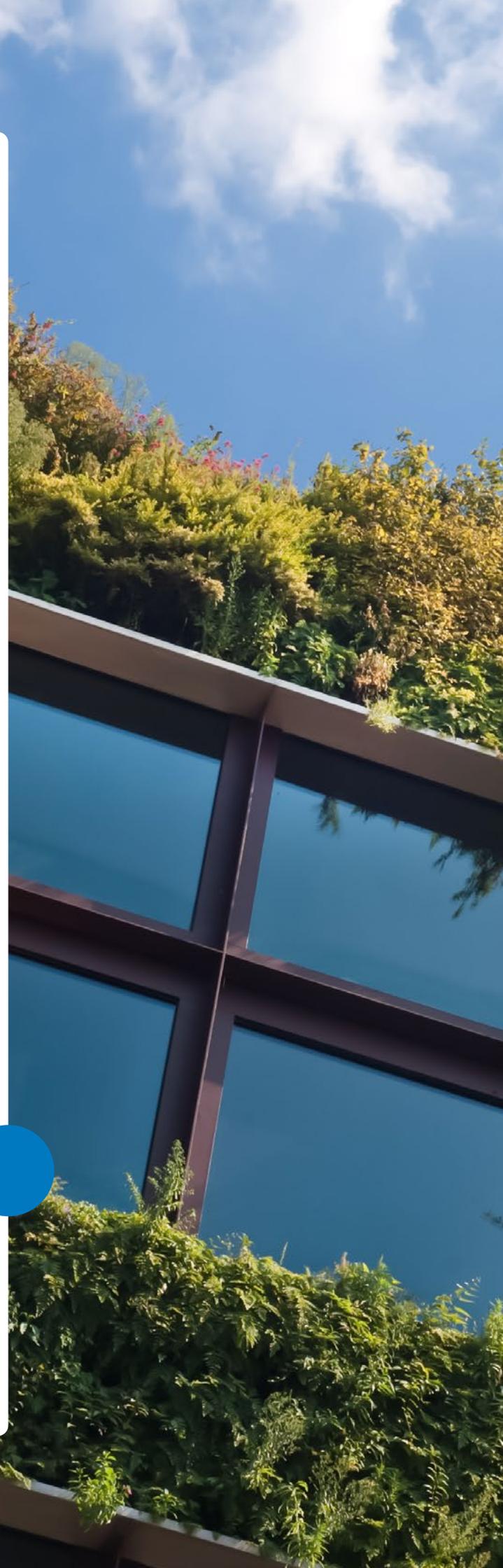


Rapport annuel de vote 2023



MARS 2024





En 2023, nous avons commencé à pré-déclarer nos intentions de vote. Fournissant à la fois une transparence accrue à nos parties prenantes, ainsi qu'un moyen d'escalade supplémentaire auprès des entreprises.

Aperçu de l'année.

Thèmes principaux :

- Forte gouvernance d'entreprise
- Changement climatique
- Biodiversité
- Droits de l'homme

314 entreprises contactées directement

36% de nos actifs sous gestion*

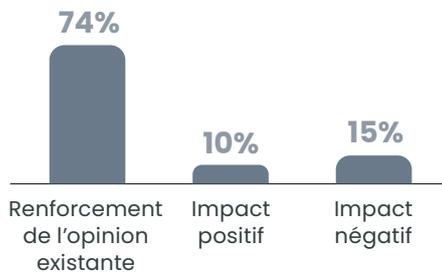
Dialogue collaboratif

734 entreprises contactées collaborativement (en dehors des initiatives CDP et WDI)

256 dialogues dirigés ou activement soutenus par Candriam (en dehors de CDP et WDI)

9,365 entreprises contactées via des initiatives de grande envergure (CDP et WDI)

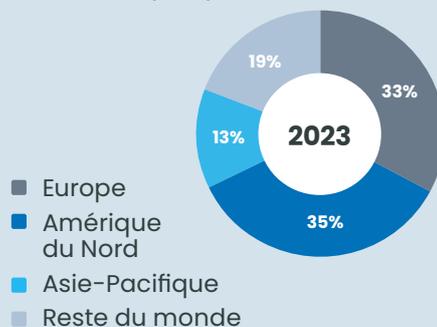
Impact des dialogues directs sur l'opinion ESG de Candriam



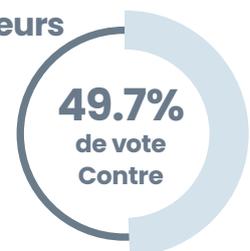
Dialogues collaboratifs % de nos actifs sous gestion*



Répartition géographique des A.G. (vote)



Rémunération de la direction et des administrateurs (vote)



Globally Candriam supported 71% of management resolutions



1,876 A.G. avec votes

Vote actif



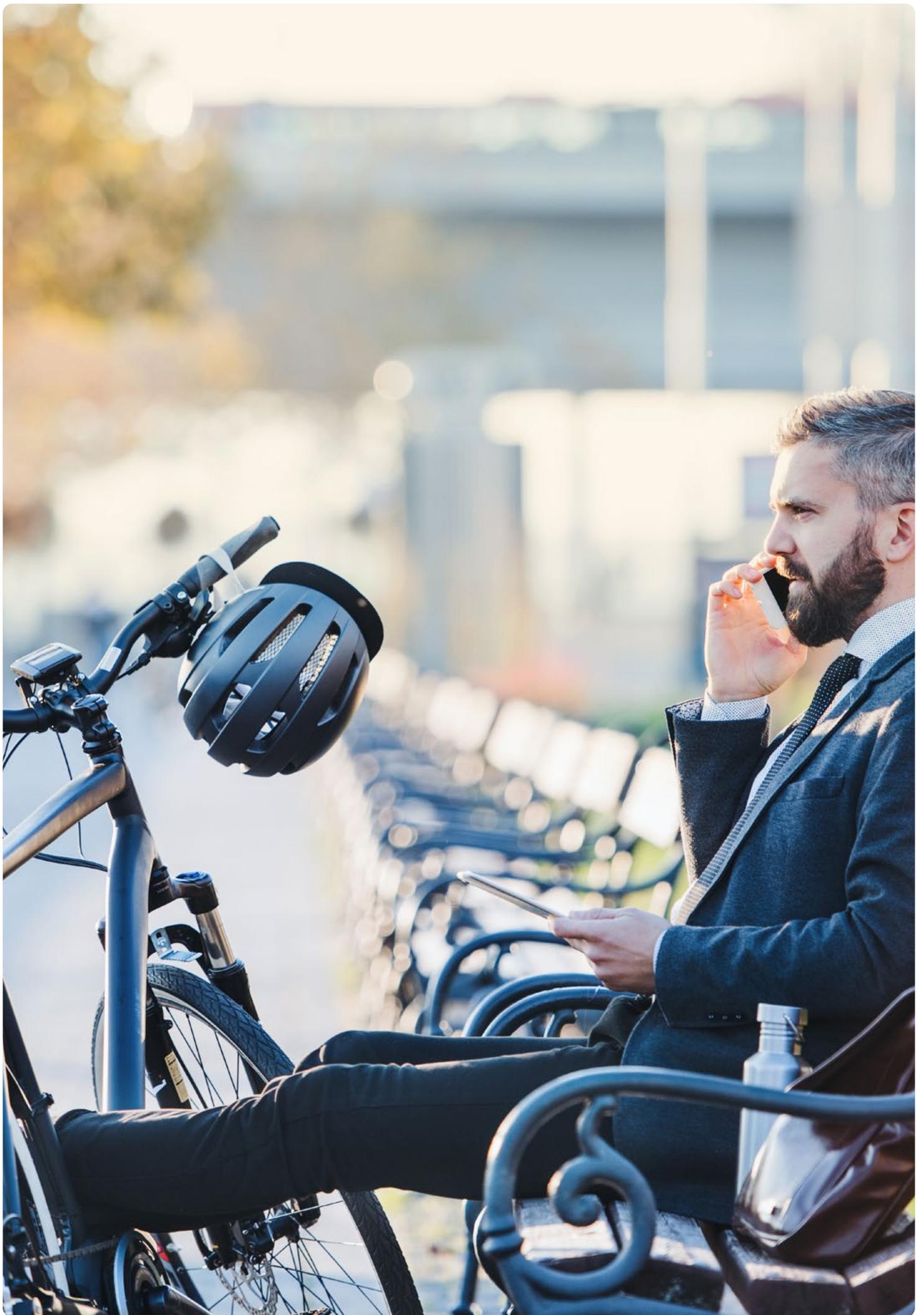
nombre d'A.G. avec au moins un vote contre la direction

Le climat dans le vote



résolutions "Say-on-Climate" soutenues par la direction

* En limitant le périmètre des actifs sous gestion aux entreprises dans lesquelles nous sommes investies en direct (à la fois par le biais d'actions et d'instruments obligataires) dans des fonds ou des mandats pour lesquels Candriam assure la gestion. Source: Toutes les données proviennent de Candriam, sauf indication contraire.



Rapport annuel de vote **Contenu.** 2023



Nos votes 2023 en chiffres

Statistiques	6
Votes par thème	9
Engagement actif	14
Résolutions sensibles	17
Études de cas	21
Promotion du développement durable	27

Toutes les données proviennent de Candriam, sauf indication contraire.

Statistiques de vote.



Déchiffrer l'année 2023

Un processus de vote efficace requiert une organisation bien structurée et efficiente. Chez Candriam, la coordination entre le middle office et l'équipe chargée des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) gérant les votes des résolutions en assemblées générales est essentielle pour exercer les droits des actionnaires.

Pour la partie fonds de notre périmètre de vote, Candriam assure l'exactitude des informations relatives aux positions détenues en actions/obligations cotées, aux soldes de trésorerie et aux transactions avec les dépositaires concernés. Les positions détenues en titres cotés sont envoyées par le dépositaire à notre fournisseur de services de vote par procuration (ISS) qui, à son tour, transmet le vote (instructions et droits de votes associés) au sous-dépositaire. Ces informations reposent sur les positions en actions cotées déclarées par le dépositaire et rapprochées par Candriam, ainsi que sur les règles de vote spécifiques potentielles¹.

La partie fonds de notre périmètre de vote est principalement composée de fonds actions, de quelques fonds équilibrés et de fonds obligataires. En 2023, nous n'avons pas été conviés à participer à une seule assemblée de détenteurs d'obligations.

Tous les fonds relevant de la [politique de vote](#) de Candriam sont traités de la même manière. Notre politique de vote pour 2023 et sa mise à jour [pour 2024](#) sont disponibles sur notre site web.

[Contrôles et opérations : Comment notre middle office contribue à un vote efficace et engagé ?](#)

La politique de vote par procuration de Candriam s'applique aux fonds actions ouverts² gérés par des entités du groupe Candriam.

Pour les fonds et mandats dédiés, la décision de déléguer le pouvoir de vote à Candriam est laissée à la discrétion de nos clients. Les conditions de délégation (ou de non-délégation) sont contractuelles.

Dans les cas où l'un de nos clients choisit de ne pas nous déléguer son vote, il peut choisir de voter directement ou de s'abstenir. Les deux options possibles pour la délégation de vote du client sont :

- le client nous demande d'appliquer à son portefeuille dédié notre politique de vote par procuration,
- le client nous demande d'appliquer une politique de vote personnalisée qui peut prendre la forme suivante :
- notre politique de vote avec des exceptions spécifiées contractuellement (par exemple, pour des entreprises spécifiques ou des thèmes de vote particuliers). Dans ce cas, les clients peuvent déroger à la politique de Candriam dans des situations spécifiques,
- l'application de sa propre politique de vote.

Dès lors, le client peut demander à être informé à l'avance de nos intentions de vote et a le pouvoir d'y apporter des modifications s'il le souhaite.

Au moment de la publication de ce rapport (mars 2024), Candriam ne permet pas à ses clients d'exercer directement leur droit de vote sur des fonds ouverts. L'identité des détenteurs de titres disposant d'un mandat de vote ou de fonds dédiés gérés par Candriam est confidentielle.

¹ Par exemple, dans certains cas, les droits de vote peuvent être bloqués pendant une longue période. Si l'équipe d'investissement concernée par un tel blocage considère que celui-ci met en péril la stratégie d'investissement du fonds, Candriam informe ISS d'une règle de vote spécifique garantissant que la totalité des actions ne sera pas bloquée.

² La liste des fonds actions ouverts Candriam est accessible via notre [tableau de bord de vote](#).

Périmètre de vote

Type de fonds votants	Politique de vote Candriam		Politique personnalisée du client
	Fonds ouverts actions (Candriam ManCo)	Mandats ou Fonds dédiés (Candriam ou client institutionnel en tant que ManCo)	Mandats ou fonds dédiés (Candriam ou client institutionnel en tant que ManCo)
Nombre de fonds votants à fin 2023	45	35	18
Nombre d'assemblées générales auxquelles nous avons voté en 2023	1.662	1.058	192
% de fonds votants par rapport au total des fonds éligibles selon la catégorie	97,8%	Non pertinent*	Non pertinent*
% de fonds votants (en encours) par rapport au total de fonds éligibles selon la catégorie à fin 2023	99,7%	Non pertinent*	Non pertinent*

* Les mandats ou fonds dédiés ne peuvent être inclus dans le périmètre de vote que si le client nous accorde une délégation de vote. Cette décision appartient au client, pas à Candriam.

Pour la catégorie des fonds actions ouverts de notre périmètre de vote, nous avons participé au scrutin lors de 97,5 % des assemblées où nous étions habilités à le faire en 2023. Neuf raisons expliquent l'absence de vote lors de certaines réunions :

- Retard dans la réception de la procuration ;
- Quorum insuffisant ;
- Achat de titres après la date limite, ou postérieur à celle de leur enregistrement et avant l'assemblée ;
- Vente des titres avant l'assemblée ;
- Limitations transfrontalières ;
- Délai fixé incorrect ;
- Interdiction de voter de manière séparée ;
- Divergence sur l'ordre du jour à voter par le conseiller en vote par procuration ;
- Titres détenus sans droit de vote.

En moyenne, en 2023, pour chaque titre pour lequel nous avons voté dans le cadre de la politique de vote par procuration de Candriam, nous avons exercé nos droits de vote à hauteur de 94,7 %.

Vous pouvez accéder aux détails de nos votes pour les fonds ouverts Candriam, y compris les raisons pour lesquelles nous avons voté «contre» certaines résolutions, en consultant notre tableau de bord des votes. Quant aux mandats ou aux fonds dédiés votant dans le cadre de la politique de vote de Candriam ou de politiques de vote personnalisées, les

Pour plus d'informations, consultez :

[Notre politique de vote par procuration](#)

[Notre tableau de bord du vote par procuration](#)

informations sont disponibles dans les rapports annuels ou les rapports dédiés que nous remettons directement aux clients concernés.

Pour les fonds et les mandats qui appliquent notre politique de vote par procuration, nous faisons appel au prestataire de services ISS pour exercer leurs droits de vote, conformément à notre politique de vote. Pour les polices personnalisées, Candriam peut faire appel à d'autres conseillers spécialisés.

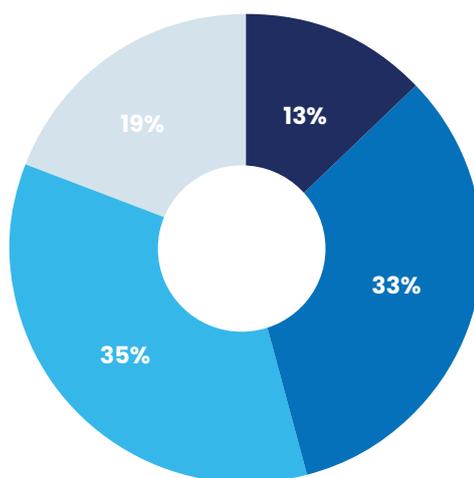
Toute violation confirmée de nos principes de vote est stipulée dans le ou les rapports annuels du ou des fonds concernés, le cas échéant. De même, toute exception à la politique de vote choisie est également indiquée dans ce ou ces mêmes rapports. En 2023, deux violations ont été relevées en raison d'un incident opérationnel et deux exceptions ont eu lieu. Vous pouvez retrouver ces informations dans les rapports annuels des fonds concernés.

Nous n'avons été confrontés à aucune situation de conflit d'intérêts en 2023.

Répartition géographique des A.G. auxquelles nous avons participé en 2023

En 2023, nous avons participé à 1 876 assemblées d'actionnaires et voté sur 24 917 résolutions pour nos fonds ouverts, nos fonds dédiés et nos mandats dans le cadre de notre politique de vote par procuration.

Voici la répartition géographique des assemblées générales (A.G.) auxquelles nous avons pris part (pour les fonds actions ouverts, les mandats et les fonds dédiés inclus dans notre périmètre de vote) :



■ Asie-Pacifique
■ Europe
■ Amérique du Nord
■ Reste du monde



Nos votes par thème.

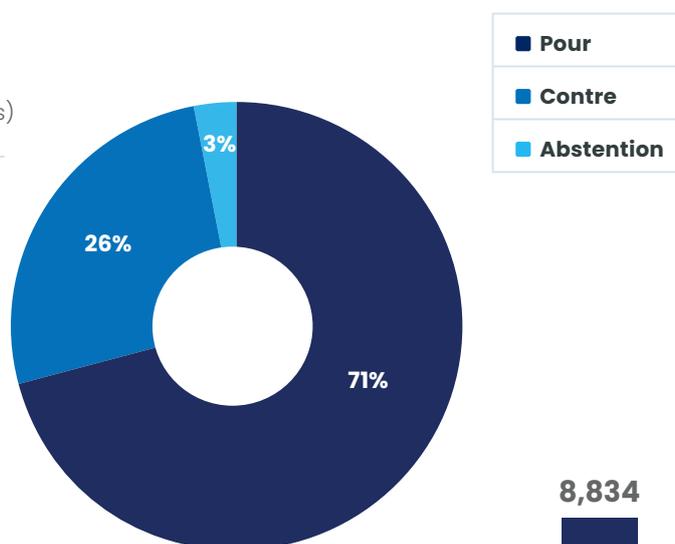
Si vous souhaitez avoir plus de détails sur les entreprises et les résolutions, veuillez consulter notre [tableau de bord de vote par procuration. Dashboard](#)

Résolutions proposées par les directions

Taux d'approbation global

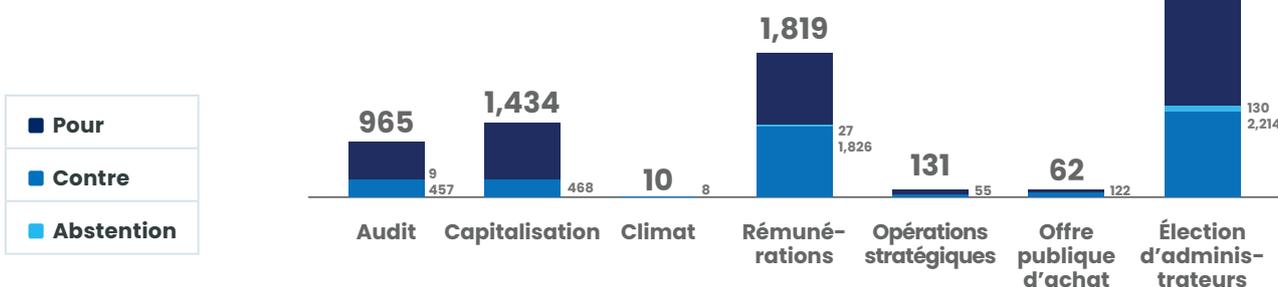
(Uniquement les résolutions proposées par les directions)

Candriam a soutenu 71% des résolutions proposées par les directions en 2023, ce qui représente le même niveau qu'en 2022. Parmi les principes fondamentaux de notre politique de vote par procuration figurent la défense des droits des actionnaires et l'égalité de traitement entre eux, la garantie d'informations financières exactes, ainsi que la mise en avant de la responsabilité et l'indépendance des conseils d'administration.



Principaux sujets de préoccupation

(Uniquement pour les résolutions présentées par les directions)



Nous conditionnons systématiquement notre soutien aux administrateurs à des considérations de gouvernance. En particulier, les interrogations concernant la composition et l'efficacité du conseil d'administration, notamment en ce qui concerne l'indépendance des administrateurs, le sur-engagement et la rémunération des dirigeants, peuvent entraîner un vote défavorable à l'égard de certains administrateurs. Candriam tient les conseils d'administration

pour responsables en mettant l'accent spécifiquement sur les administrateurs individuels pour leur (mauvaise) gestion des questions relevant de leur compétence, en particulier la surveillance environnementale et sociale. En 2023, nous avons rejeté la nomination de 49 administrateurs en raison d'une supervision insuffisante de l'exposition des entreprises aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Un changement dans notre politique de vote pour les entreprises américaines altère la comparaison avec 2022. Nous prévoyons désormais que les mandats des administrateurs américains soient limités, même si cette pratique n'est pas considérée comme une condition d'indépendance aux États-Unis, comme cela peut-être le cas en Europe. Dans le cadre de notre politique de vote, nous avons instauré une mesure selon laquelle nous nous opposons au renouvellement du mandat de l'administrateur le plus ancien (à l'exclusion du PDG) dès lors que la durée moyenne du mandat des administrateurs au sein du conseil dépasse neuf ans. Cette mesure a été mise en œuvre pour la saison des assemblées générales de 2023.

Notre soutien aux propositions liées à la rémunération a légèrement progressé en raison d'un changement dans notre politique de vote. En 2023, nous avons relevé le plafond de

la rémunération variable et de la prime annuelle dans les plans de rémunération des dirigeants. Les principales raisons pour lesquelles nous pouvions nous opposer à une proposition relative à la rémunération sont en revanche restées inchangées : manque d'informations sur l'évaluation des performances pour la rémunération variable, faiblesse des facteurs d'atténuation des risques et/ou critères de performance peu robustes ou insuffisamment incitatifs. L'une des approches les plus courantes pour compenser les résultats médiocres des plans de performance existants consiste à accorder des rémunérations discrétionnaires aux dirigeants, sans critères de performance évidents et transparents. Cela inclut les rémunérations exceptionnelles et les primes de fidélisation sans contreparties solides comme des critères de performance objectifs ou des périodes d'acquisition des droits suffisantes. Cela comprend également les primes de bienvenue dont le montant dépasse celui des primes perdues en raison d'un départ de l'entreprise précédente.

Nomination d'administrateurs

	2023 (Nb.)	2023 (%)	2022 (%)
Pour	8,834	79.0%	78.5%
Contre	2,214	19.8%	20.8%
Abstention	130	1.2%	0.7%

Résolutions liées à l'auditeur

	2023 (Nb.)	2023 (%)	2022 (%)
Pour	965	67.4%	72.6%
Contre	457	31.9%*	26.5%
Abstention	9	0.63%	0.91%

* Cette augmentation résulte d'une diminution du nombre de résolutions en 2023. Par conséquent, bien que le pourcentage de votes défavorables ait augmenté, le nombre de résolutions contre lesquelles nous avons voté a légèrement diminué par rapport à 2022. Nous nous sommes abstenus lorsqu'il n'était pas possible de voter contre une résolution.

Pour plus de détails sur les votes concernant la stratégie climatique, veuillez consulter la section «Climat».

Rémunération

	2023 (Nb.)	2023 (%)	2022 (%)
Pour	1,819	49.5%	43.6%
Contre	1,826	49.7%	55.6%
Abstention	27	0.7%	0.8%

Modifications de la capitalisation

	2023 (Nb.)	2023 (%)	2022 (%)
Pour	1,434	75.4%	78.9%
Contre	468	24.6%	21.1%
Abstention	0	0%	0%

Offre publique d'achat

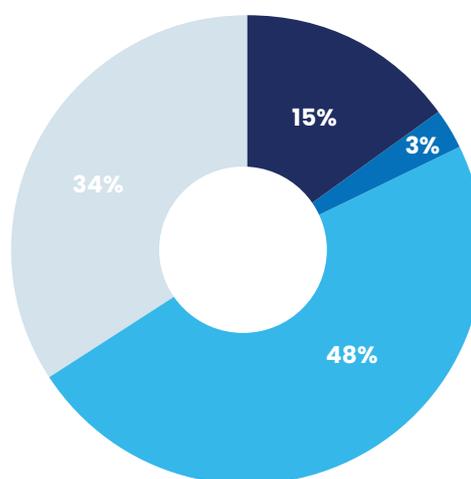
	2023 (Nb.)	2023 (%)	2022 (%)
Pour	62	33.7%	40.7%
Contre	122	66.3%	59.3%
Abstention	0	0%	0%

Résolutions des actionnaires

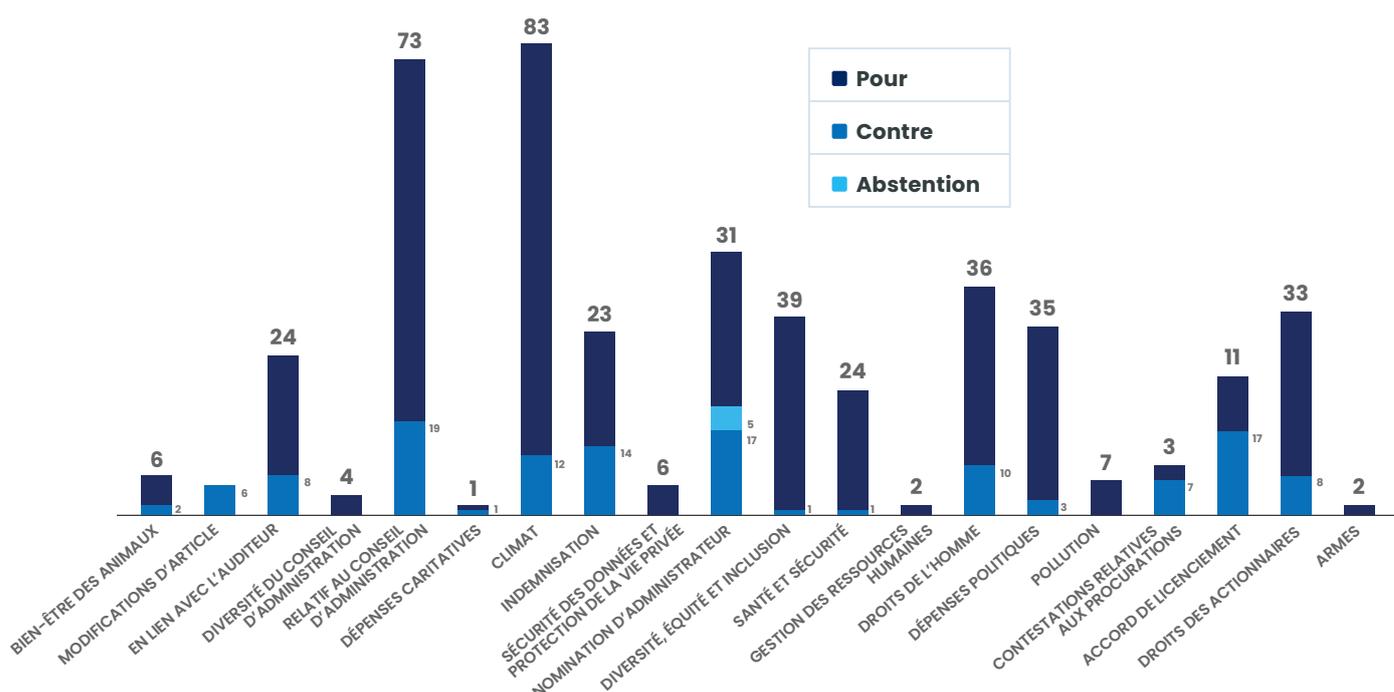
Candriam analyse de manière interne et systématique toutes les résolutions proposées par les actionnaires. En 2023, nous avons soutenu la majorité des propositions préconisant une plus grande transparence des entreprises en matière de stratégie ESG. Ce soutien se reflète dans notre classement au sein de l'étude «Voting matters 2023» réalisée par ShareAction, où Candriam est ressortie en sixième position.

Pour en savoir plus sur Candriam et ses concurrents en matière de vote, lisez le [rapport 2023 de ShareAction](#)

Résolutions sur les critères ESG



Résolutions par thème



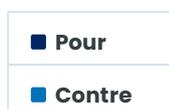
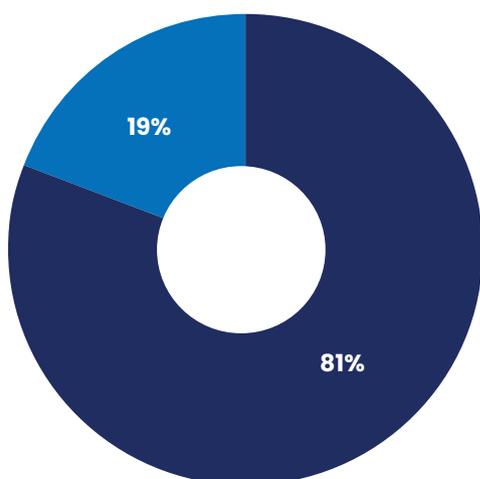
Note : 114 résolutions d'actionnaires spécifiques à des entreprises ont également été votées en 2023. Celles-ci ne sont pas mentionnées dans le tableau ci-dessus.

Votes sur les résolutions E et S

En 2023, Candriam a soutenu 81 % des résolutions relatives aux critères environnementaux et sociaux (contre 85 % en 2022). Cette baisse de quatre points est due à l'augmentation du nombre de propositions anti-ESG, ainsi qu'à une analyse plus approfondie de ces résolutions par notre équipe de vote. Il y a de plus en plus d'attention portée sur l'analyse de la nature des résolutions et sur l'évaluation des risques et des coûts associés aux critères ESG lors de l'examen des résolutions relatives à l'environnement et aux problématiques sociales. Cette approche remplace la pratique consistant à voter automatiquement en faveur de toutes ces résolutions.

Néanmoins, il est important de noter que notre soutien à une mesure ne signifie pas que nous approuvons tous les aspects de la résolution, ni que nous sommes entièrement d'accord avec sa raison d'être. Dans les situations où nous sommes en accord avec la motivation sous-jacente de la proposition mais avons des réserves concernant sa formulation, nous les exposons dans notre justification de vote.

Dans tous les cas, Candriam prend en considération les circonstances spécifiques dans lesquelles chaque entreprise opère, ainsi que les efforts déployés pour améliorer l'alignement entre leurs pratiques et la création de valeur à long terme pour les actionnaires. C'est pourquoi notre équipe de vote analyse toutes les propositions d'actionnaires en interne, en coordination avec nos spécialistes sectoriels.



1 Dow Inc, The Kroger Co, Amazon.com, Yum! Brands, Sysco Corp, McDonald's Corp, Exxon Mobil, Phillips 66.

Résolutions des actionnaires liées à l'Environnement

Tout en reconnaissant que la gestion des problématiques ESG va bien au-delà du nombre de propositions soutenues, nos votes sur les résolutions des actionnaires en la matière reflètent véritablement notre opinion sur ces sujets et notre engagement envers les entreprises dans lesquelles nous investissons. Notre soutien à 84,6 % des propositions en lien avec l'environnement souligne la priorité que nous accordons depuis longtemps à l'amélioration de la transparence et du contrôle des risques environnementaux auxquels sont confrontées ces entreprises.

Nous n'hésitons pas à voter contre les résolutions avec lesquelles nous sommes en désaccord. Par exemple, lors de l'assemblée générale de la Banque Toronto-Dominion, une résolution demandait à l'établissement d'«investir dans le secteur canadien du pétrole et du gaz et de le financer». Cette proposition, soumise par InvestNow, une organisation canadienne à but non lucratif qui milite pour la poursuite de l'expansion du secteur pétrolier et gazier canadien, est un exemple clair d'une proposition d'actionnaire anti-ESG que nous n'avons pas soutenue.

Pour poursuivre nos efforts, nous avons également co-déposé une résolution relative au climat lors de l'assemblée générale d'Engie. Cette proposition visait à modifier les statuts de l'entreprise pour permettre à sa direction d'organiser un vote consultatif sur sa stratégie climatique tous les trois ans, ou à la suite d'une modification de cette stratégie, et de voter chaque année sur sa mise en œuvre. Même si cette proposition n'a pas atteint le seuil requis des 66 % de votes favorables pour être adoptée, la résolution a été approuvée par 24,4 % des actionnaires d'Engie, ou 44,5 % si l'on exclut l'État français. Le président d'Engie a d'ailleurs reconnu l'importance de ce soutien et a déclaré que le vote indiquait que l'entreprise devait encore améliorer le dialogue avec ses actionnaires.

En ce qui concerne plus spécifiquement la nature, nous avons soutenu toutes les résolutions des assemblées générales américaines demandant des rapports sur les efforts déployés par les entreprises pour réduire l'utilisation du plastique.¹



Résolutions des actionnaires liées au Social

Dans le sillage des mouvements de ces dernières années en faveur de la diversité et de l'inclusion, nous constatons une augmentation significative du nombre de résolutions à caractère social soumises lors des assemblées générales. Les résolutions demandant des audits sur les droits civils et la non-discrimination furent parmi les plus fréquentes depuis 2021, en particulier aux États-Unis. Candriam a soutenu des résolutions similaires lors d'assemblées américaines lorsque les entreprises n'avaient pas encore fourni suffisamment d'informations sur leurs initiatives et leurs engagements en matière de diversité, d'équité et d'inclusion.

Les droits génésiques font également partie des discussions lors des assemblées générales depuis l'annulation par la Cour suprême américaine de l'arrêt Roe vs Wade sur le droit à l'avortement. En 2023, des demandes ont été formulées pour que les entreprises rendent compte des risques associés à la satisfaction des requêtes d'information concernant l'application de lois criminalisant l'accès à l'avortement. Dans six cas, nous avons voté en faveur de propositions demandant à l'entreprise de divulguer les risques potentiels et les stratégies d'atténuation concernant l'exécution des demandes d'information pour l'application des lois nationales relatives aux droits génésiques. Ces données peuvent être utilisées pour identifier les personnes exerçant leurs droits fondamentaux.

Nous considérons que la protection des données personnelles est cruciale pour garantir de nombreux droits humains. À cet égard, nous recommandons vivement aux entreprises d'adopter des politiques de confidentialité des données permettant aux consommateurs de contrôler leurs informations et de recevoir des notifications concernant les demandes d'informations provenant des autorités de l'application de la loi. Nous encourageons également l'inclusion des contributions des organisations de défense des droits génésiques et des libertés civiles dans ces rapports, comme le suggèrent les initiateurs des propositions.

En réponse à l'attention croissante et soutenue portée à la transparence fiscale, nous votons de manière systématique en faveur des propositions demandant des rapports fiscaux pays par pays. Ces rapports nous aident à évaluer si les entreprises dans lesquelles nous investissons respectent leurs obligations fiscales et nous permettent de repérer les stratégies d'optimisation fiscale trop agressives. De telles résolutions ont été proposées lors de six assemblées générales en 2023.¹

Résolutions des actionnaires liées à la Gouvernance

En 2023, nous avons voté sur 331 propositions liées à la gouvernance. Nous en avons soutenu 209, soit 63 % d'entre elles. Les thèmes abordés concernaient principalement l'indépendance des présidents des conseils d'administration, la modification des politiques de rémunération, y compris la structure des indemnités de départ et les clauses de restitution, ainsi que la possibilité de convoquer des assemblées générales extraordinaires ou de nommer des candidats dissidents aux conseils d'administration.

Nous avons systématiquement voté en faveur des résolutions exigeant la nomination d'une personne indépendante au poste de président du conseil d'administration, car cela permet de protéger les actionnaires minoritaires au sein du conseil.

¹ ConocoPhillips, Amazon.com, Inc., Exxon Mobil Corporation, Brookfield Corporation, Cisco Systems, Inc., Microsoft Corporation

Engagement actif.

Candriam est un actionnaire actif. Nous entamons systématiquement des discussions avec un ensemble défini d'entreprises en amont de chaque assemblée générale (A.G.). Notre engagement proactif vise à expliquer aux dirigeants notre point de vue et à les aider à mieux répondre à nos attentes ainsi qu'à celles des investisseurs en matière de gouvernance d'entreprise.

Notre comité de vote, chargé de veiller au respect de notre politique de vote, est tenu informé de nos échanges avec les entreprises, ce qui lui permet d'évaluer les différentes actions possibles. Voici une liste non exhaustive des actions que nous pouvons entreprendre : déposer une résolution avec un ou plusieurs autres actionnaires, engager des efforts de dialogue collaboratif, annoncer à l'avance nos intentions de vote ou poser des questions lors des assemblées générales.

Pour plus de détails sur les tâches et les responsabilités du comité de vote, veuillez consulter la section 4.1 de la politique de vote par procuration de Candriam, sous la rubrique 'Comité de vote par procuration'.

Campagne avant l'A.G.

Candriam accorde une grande importance à l'engagement préalable avec les entreprises dans lesquelles nous sommes investis avant les assembles. Cela nous permet d'engager des discussions constructives avec leurs dirigeants. Nous pouvons leur exposer notre approche en matière de vote et nos attentes en matière de gouvernance d'entreprise, tout recueillant des informations sur les défis auxquels ces entreprises peuvent être confrontées. Comprendre la manière avec laquelle elles abordent ces défis peut contribuer à atténuer nos préoccupations.

Au fil des années, nous avons constaté combien ces échanges nous permettaient d'améliorer notre analyse des votes et nous aider à affiner notre méthode de vote, en particulier avec les entreprises européennes. L'an dernier, nous avons étendu notre politique d'échanges préalables avant les assemblées générales aux entreprises nord-américaines et aux sociétés installées dans les pays émergents. En 2023, cela s'est traduit par des discussions avec des entreprises dans différentes régions du globe, notamment l'Europe, l'Asie (y compris la Corée du Sud), le Brésil et les États-Unis.

En 2023, nous avons pris contact avec 41 entreprises, et 69 % d'entre elles nous ont répondu. En plus de nos propres initiatives, 12 sociétés nous ont également contactés pour échanger sur leurs pratiques ESG avant leur assemblée générale.

Tentatives de discussion en matière de gouvernance par pays

Suisse : **3.7%**

Espagne : **3.7%**

Norvège : **3.7%**

Corée du Sud : **1.9%**

Italie : **5.6%**

Irlande : **1.9%**

Allemagne : **11.1%**

France : **24.1%**

Danemark : **1.9%**

Îles Caïmans : **7.4%**

Brésil : **5.6%**

Belgique : **5.6%**

Australie : **1.9%**

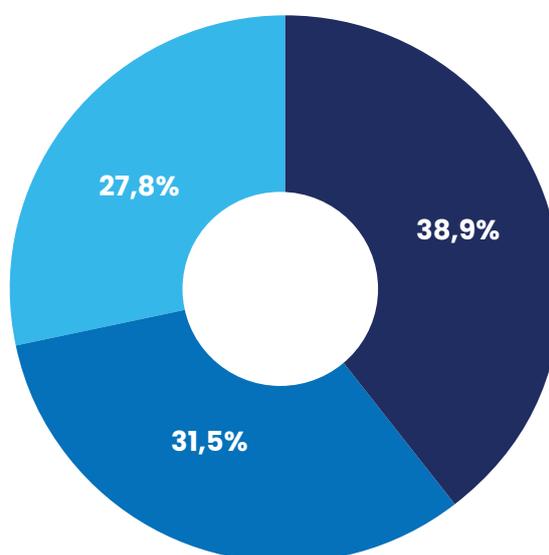
États-Unis : **20.4%**

Lors des missions que nous conduisons avant les assemblées générales, nous portons une grande attention à la composition du conseil d'administration et à sa rémunération. Nous examinons également attentivement la structure du capital et la protection des droits des actionnaires. Ces discussions préalables avec les entreprises constituent une opportunité précieuse d'échanger des points de vue différents, ce qui nous aide à affiner notre approche en matière de gouvernance d'entreprise.

Ces échanges permettent également de recueillir les points de vue des entreprises, ce qui peut contribuer à répondre à nos préoccupations, voire à les atténuer. Les positions des entreprises sont systématiquement prises en compte dans nos votes et dans nos justifications de vote.

Réactivité de l'entreprise

■ Favorable
■ Moyenne
■ Défavorable



Déclarations préalables de nos intentions de votes en 2023

Pour l'année 2023, nous avons instauré une méthode de communication systématique de nos intentions de vote avant les assemblées générales, en utilisant à la fois une page dédiée sur notre site internet et celle du site de l'ONU consacré à l'investissement responsable. Notre objectif était de signaler publiquement nos préoccupations avant la date officielle du vote et de partager les améliorations constatés à la suite de nos efforts d'engagement.

Nos déclarations préalables d'intentions de vote peuvent servir à répondre ou à appuyer les demandes des parties prenantes en faveur d'une plus grande transparence, conformément à nos objectifs d'engagement. En 2023, nous avons communiqué nos intentions de vote pour 14 assemblées générales et 26 résolutions. Nos déclarations préalables concernent les résolutions sensibles (voir chapitre suivant)

À la fin de la saison des assemblées générales et en collaboration avec nos équipes d'investissement, nous avons identifié 15 entreprises confrontées à des problèmes persistants en matière de gouvernance. Cela nous a conduits à solliciter, à la fin de l'année dernière, de nouvelles discussions avec ces sociétés en vue de préparer la saison des A.G. de 2024. Notre objectif principal est d'orienter et d'influencer activement des changements positifs dans les pratiques de ces entreprises.

ainsi que celles liées à des cas d'intérêt spécifique identifiés par le comité de vote. Par exemple, les résolutions relatives au climat peuvent entrer dans cette catégorie, de même que tout sujet pour lequel Candriam n'a pas encore établi de recommandations de vote explicites ou qui peut faire l'objet d'une controverse.

Pour en savoir plus, consultez la page

[Déclarations préalables de nos intentions de vote](#)

Autres mesures possibles

Les investisseurs responsables ont l'habitude d'utiliser des résolutions et/ou de poser des questions lors des assemblées générales. Ces méthodes sont généralement employées lorsque les échanges préalables se sont révélés improductifs, ou pour s'aligner sur nos stratégies d'investissement et les principes que nous défendons. Voici les cas où nous avons eu recours à ce type de procédé en 2023 :

Mesure	Entreprise	Sujet	Résultat
Résolution déposée conjointement avec Assogestioni	Moncler SpA	Liste des nominations	Passed.
Résolution déposée conjointement avec Phitrust	Stellantis NV	Actionariat Structure	Le quorum requis pour le dépôt effectif de la résolution n'a pas été atteint.
Résolutions déposées conjointement avec d'autres investisseurs européens	Engie SA	Climat	A reçu un soutien de 24,4 % de l'ensemble des votes.
Questions sur la finances & le climat, initiative collaborative, coordonnées par ShareAction	BNP Paribas SA	Climat	Difficulté de poser la question, hostilité d'un actionnaire individuel dans la salle. Mais en fin de compte, une réponse a été donnée.
Questions sur le changement climatique et la biodiversité, initiative collaborative, coordonnées par ShareAction	Crédit Agricole SA	Climat	Réponse détaillée donnée.
Déclaration de l'AGA, Changement climatique et biodiversité, initiative collaborative coordonnée par ShareAction	Barclays Plc	Climat	Réponse détaillée donnée.



Votes sur les résolutions sensibles.



Votes très sensibles

L'équipe chargée des votes en assemblées chez Candriam établit une liste prédéfinie d'entreprises au début de chaque année afin d'identifier les scrutins considérés comme « très sensibles ». Cette liste n'est pas exhaustive et est mise à jour au cours de la saison des assemblées. Elle repose principalement sur les signaux d'alerte émis par nos équipes ESG ou d'investissement, sur le suivi des controverses et sur l'historique de l'engagement et des précédents votes.

Nous participons à chaque scrutin pour lequel nous avons des positions dans les portefeuilles qui nous permettent de le faire, comme indiqué dans notre politique de vote. Dans le cadre des prêts de titres en 2023, nous avons défini un seuil minimal de participation de 50 % pour garantir nos droits de vote. Cependant, notre taux de participation moyen aux votes est plus élevé (97,5 % en 2023 et 97 % en 2022). Pour les entreprises considérées comme très sensibles et/ou dans les situations de prêts de titres, nous nous assurons de détenir la totalité des titres afin de pouvoir exercer notre plein pouvoir lors des assemblées.

Fusions et acquisitions

Voici le détail de nos votes pour les dix résolutions considérées comme parmi les plus sensibles en raison d'opérations majeures de fusion et d'acquisition à l'ordre du jour **auxquelles nous n'avons pas apporté notre soutien.**

Aligné*	0
Partiellement aligné (résolution adoptée malgré plus de 20% de votes défavorables)	3
Non aligné (résolution adoptée avec moins de 20% de votes défavorables)	7

*Le champ « Aligné » englobe les situations où Candriam a voté en faveur de la résolution qui a été adoptée, ainsi que les scrutins où Candriam a voté contre et où la résolution a été rejetée.

1 20% des suffrages exprimés.

En cas de confirmation des circonstances ayant entraîné l'inclusion de l'entreprise dans la liste prédéfinie, notre équipe chargée des votes analyse les résolutions en question pour déterminer si un vote sanction ou un vote contre la direction est nécessaire. Les tableaux suivants présentent les résolutions que nous avons ciblées pour 378 assemblées jugées très sensibles, ainsi que l'alignement de nos votes sur ceux des autres actionnaires participants.¹ Notre objectif dans ce rapport est de fournir une analyse détaillée des votes de Candriam lors des assemblées « sensibles » et de comparer cet alignement avec celui d'une partie significative des autres actionnaires.

Pour en savoir plus sur notre approche en matière de prêt de titres, de rappel et de mesures d'atténuation mises en place pour éviter les votes blancs, lisez [notre politique de vote par procuration](#)

Résolutions environnementales et sociales

Voici le détail de nos votes sur les 204 résolutions relatives à l'environnement et à la responsabilité sociale (à l'exclusion des résolutions sur le climat), qualifiées de « très sensibles », **pour lesquelles nous avons exprimé un soutien total.**

Aligné	5
Partiellement aligné (la résolution a échoué avec au moins 20% de désaccord)	82
Non aligné (la résolution a échoué avec moins de 20% de désaccord)	117

Résolutions des actionnaires sur le climat

Voici le détail des 45 propositions d'actionnaires concernant le climat, identifiées comme étant parmi «les plus sensibles» en raison de leurs implications climatiques. Il est à noter que deux de ces propositions ont été retirées.

Aligned*	9
Partiellement aligné (Candriam a voté pour la résolution qui a été rejetée malgré plus de 20% de soutien)	12
Non aligné (Candriam a voté pour la résolution qui a été rejetée avec moins 20% de soutien)	24

Propositions de la direction sur le climat

Voici le détail de nos votes pour des 11 propositions des directions concernant le climat votées dans des entreprises désignées comme étant parmi «les plus sensibles» en raison de leurs implications climatiques.

Aligné*	3
Partiellement aligné (Candriam a voté contre et la résolution a été adoptée malgré au moins 20% de rejet)	1
Non aligné (Candriam a voté contre et la résolution a été adoptée avec moins de 20% de rejet)	7

Sanctions liées au climat : élection et décharge des administrateurs

Voici le détail de nos votes défavorables aux 62 résolutions des directions sur la décharge et l'élection des administrateurs, en raison du manque de contrôle adéquat du conseil d'administration, dans les entreprises identifiées comme étant parmi «les plus sensibles» en raison de leurs implications climatiques.

Aligné (résolution rejetée)	0
Partiellement aligné (résolution adoptée malgré plus de 20 % de rejet)	2
Non aligné (résolution adoptée avec moins de 20% de désaccord)	60

*Le champ « Aligné » englobe les situations où Candriam a voté en faveur de la résolution qui a été adoptée, ainsi que les scrutins où Candriam a voté contre et où la résolution a été rejetée.

Préoccupations en matière de gouvernance et d'engagement

Voici le détail de nos votes sur les 493 résolutions déposées par les directions concernant les nominations d'administrateurs, les rémunérations et les questions liées aux auditeurs, considérées comme étant parmi «les plus sensibles» en raison de préoccupations de gouvernance insuffisante et de la participation significative de Candriam dans ces entreprises. Parmi celles-ci, Candriam a voté contre 221 résolutions.

Aligné (résolution rejetée)	0
Partiellement aligné (résolution adoptée malgré plus de 20 % de rejet)	89
Non aligné (résolution adoptée malgré moins de 20% de rejet)	132

Dissidence historique des actionnaires

L'année précédente, une seule résolution avait suscité un «désaccord élevé». En 2023, concernant cette même entreprise, Candriam a une fois de plus voté contre la même résolution. Notre opposition reflète notre participation importante dans l'entreprise, nos inquiétudes en matière de gouvernance, un niveau élevé de désaccord en 2022 et l'absence de réponse de l'entreprise aux préoccupations générales des actionnaires.

En plus de cette résolution, 16 autres ont fait l'objet d'un rejet de notre part en raison de notre participation significative, de préoccupations liées à la gouvernance et de niveaux élevés de désaccord en 2022 dans des entreprises qui n'avaient pas été identifiées en début d'année pour un niveau de désaccord élevé. Si les résolutions ont été adoptées, deux d'entre elles ont été rejetées avec plus de 20 % de votes défavorables, ce qui représente une part importante des investisseurs qui ont soutenu notre position. Par conséquent, l'alignement est considéré comme «partiel» pour ces deux résolutions.

Aligné (résolution rejetée)	0
Partiellement aligné (résolution adoptée malgré plus de 20 % de rejet)	2
Non aligné (résolution adoptée avec moins de 20% de rejet)	15

Assemblées d'intérêt particulier

Les résolutions considérées comme très sensibles, telles que celles mentionnées précédemment, ne constituent qu'une partie de nos domaines d'intérêt.

Notre équipe de vote analyse méticuleusement les résolutions dans différentes catégories tout au long de l'année, en se basant sur divers critères pour identifier les assemblées qui suscitent un intérêt particulier. Si une réunion répond à certains critères détaillés ci-dessous ou à d'autres raisons spécifiques, notre équipe de vote examine l'ordre du jour de l'assemblée générale pour déterminer les points à cibler.

L'objectif principal de ces analyses internes est de remplir notre rôle d'actionnaire engagé et d'exercer la plus grande influence

possible en tant que parties prenantes de l'entreprise.

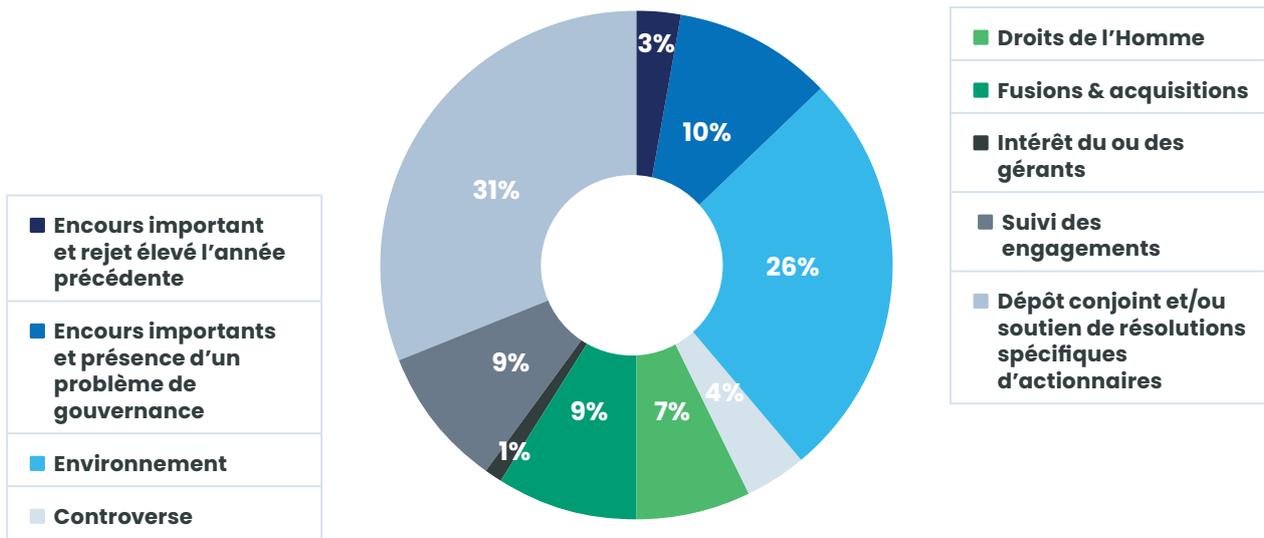
Les thèmes de ces assemblées peuvent généralement être regroupés en neuf catégories :

- Positions importantes et problèmes de gouvernance
- Environnement (Biodiversité, Climat, Pollution plastique,...)
- Controverse
- Positions importantes et forte opposition des actionnaires l'année précédente
- Doits de l'Homme
- Fusions & Acquisitions
- Intérêts du ou des gérants
- Suivi des engagements
- Dépôt conjoint et/ou soutien de résolutions spécifiques d'actionnaires

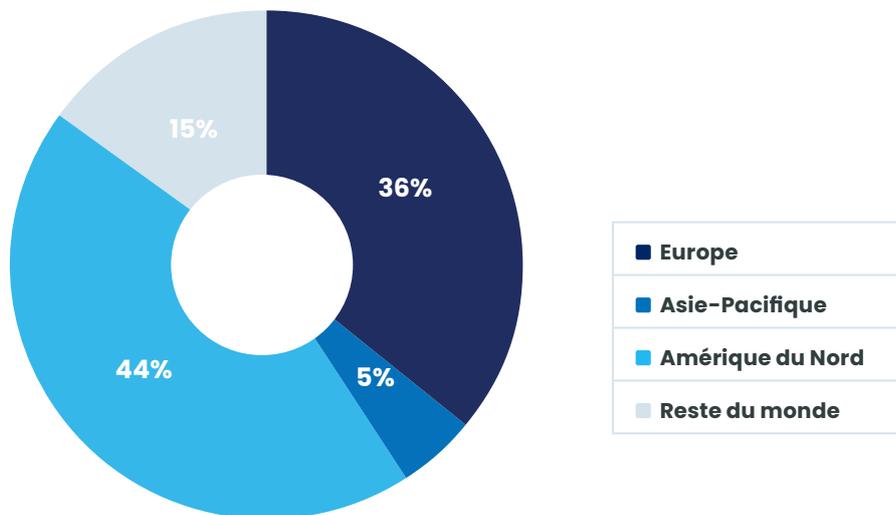
En 2023, nous avons mené une nouvelle analyse interne sur 636 assemblées, impliquant 582 entreprises distinctes, pour diverses raisons. Parmi ces assemblées, 378 ont été considérées comme très sensibles, comportant au moins une résolution jugée comme telle, comme décrit dans la section Votes sur les résolutions sensibles.

[Pour en savoir plus sur nos relations avec les agences de conseil en vote des actionnaires](#)

Motif de déclenchement	Nombre d'assemblées (Nouvelle analyse)
Positions importantes et problèmes de gouvernance	62
Environnement (Biodiversité, Climat, Pollution plastique,...)	163
Controverse	26
Positions importantes et forte opposition des actionnaires l'année précédente	18
Doits de l'Homme	43
Fusions & Acquisitions	58
Intérêts du ou des gérants	7
Suivi des engagements	60
Dépôt conjoint et/ou soutien de résolutions spécifiques d'actionnaires	199
Total	636 (contre 626 en 2022)



Voici la répartition géographique de toutes les assemblées sensibles analysées en 2023 :



En complément des exemples évoqués dans les sections Gouvernance et Climat de ce rapport, nous présentons onze études de cas tirées liées à l'ESG de la saison des assemblées générales 2023. Pour chaque cas, nous présentons le déclencheur principal de notre vote, le contexte, la justification et le résultat du scrutin.

Des informations détaillées sur nos votes, y compris les explications de nos rejets, sont disponibles sur notre [tableau de bord de vote](#)

Études de cas.



Environnement

Icade SA

4 avril 2023

Principal motif de déclenchement : Climat

Point 16 : Approuver le plan de transition pour le climat et la biodiversité de l'entreprise

Vote : **POUR**

Raison de notre vote :

Nous avons soutenu cette résolution car Icade a validé des objectifs SBTi (Science Based Targets initiative) pour son pôle promotion, et a fixé des objectifs à moyen terme tant pour le pôle promotion que pour le pôle santé. Nous saluons le nouvel engagement de l'entreprise à soumettre cette résolution au vote chaque année et nous félicitons l'entreprise pour ses rapports et ses engagements en matière de biodiversité.

À l'avenir, avec la cession prévue d'Icade Santé (vente annoncée de la participation d'Icade à Primonial REIM), nous attendons des informations transparentes sur les objectifs de développement durable à moyen et à long terme de la société. Nous avons noté que la politique de rémunération du nouveau directeur général, Nicolas Joly, était mal communiquée. Nous souhaiterions également que les critères de performance des régimes incitatifs à court terme (STIP) et à long terme (LTIP) de l'entreprise, y compris les objectifs à court et à moyen terme du plan de transition pour le climat et la biodiversité, soient davantage divulgués. Résultat : 98,3% de soutien, résolution adoptée.

Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

25 avril 2023

Principal motif de déclenchement : Climat

Point 4 : Vote consultatif de la direction sur le changement climatique

Vote : **CONTRE**

Raison de notre vote :

Bien que la Compagnie des Chemins de fer Canadien Pacifique se soit engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de manière compatible avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici 2050, la stratégie de décarbonisation mise en place n'est pas encore suffisante pour cela.

Les objectifs de l'entreprise sont partiels, ne couvrant que les échéances à court et moyen termes, et ne prennent pas en compte l'intégralité des émissions relevant du champ d'application 3. Les informations fournies sur les dépenses

d'investissement sont limitées et manquent de précisions. Les produits de base du marché final de l'entreprise (pétrole, produits chimiques, charbon, engrais, etc.) sont, eux, étroitement liés à l'économie canadienne axée sur les ressources et ne sont donc pas susceptibles de connaître des changements radicaux.

En 2022, nous avons voté en faveur de cette résolution malgré certaines lacunes identifiées dans la stratégie climatique et les rapports de l'entreprise, afin de l'encourager à progresser. Cependant, nous avons jugé que les améliorations apportées par la suite étaient insuffisantes, ce qui nous a conduits à voter contre l'an dernier. Résultat : 96,5 % de soutien, résolution adoptée

JPMorgan Chase & Co

16 mai 2023

Principal motif de déclenchement : Entreprise sensible à la question du climat, et résolution des actionnaires sur l'environnement..



Point 6 : Adopter une politique avec un calendrier pour éliminer progressivement la souscription et l'octroi de prêts pour l'exploitation de nouveaux combustibles fossiles

Vote : POUR

Raison de notre vote :

Malgré l'engagement de JPMorgan à aligner ses financements sur les objectifs de l'Accord de Paris en visant un bilan carbone net nul d'ici 2050, la banque continue de financer de nouveaux projets liés aux énergies fossiles, ce qui va à l'encontre des dernières avancées scientifiques. Selon certaines données, le groupe serait le principal bailleur de fonds dans le monde du secteur des énergies fossiles sur la période 2016-2022, accordant 34 % de prêts de plus que la deuxième banque la plus importante en la matière.¹

Sans une politique et un plan spécifiques pour éliminer progressivement ses financements dans le secteur du pétrole et du gaz, JPMorgan s'expose à des risques croissants en termes de réputation, de réglementation, de transition et de concurrence à l'avenir. En conséquence, nous avons fermement soutenu cette résolution et avons exigé de JPMorgan qu'elle prenne les mesures nécessaires pour aligner sa stratégie climatique sur les meilleures pratiques du secteur. Résultat : 8,1 % du soutien, résolution rejetée.

Social

Chocoladefabriken Lindt & Spruengli AG

20 avril 2023

Principal motif de déclenchement : Controverse

Point 6.1.1 : Réélection d'Ernst Tanner aux postes d'administrateur et de président du conseil d'administration

Vote : CONTRE

Raison de notre vote :

Nous nous sommes opposés à cette résolution car le candidat n'est pas un administrateur indépendant, et que moins de la moitié du conseil d'administration est composée de membres indépendants. De plus, les risques concernant le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise nous semblaient persistants, alors que l'entreprise et les administrateurs en poste depuis longtemps sont censés traiter le problème de manière adéquate et suffisante. Nous avons également pris acte de l'adoption du système de surveillance du travail des enfants (CLMRS), de mesures préventives (par exemple, l'instauration de cours d'été pour les enfants des travailleurs) et d'autres investissements et incitations pour les agriculteurs, y compris un programme de revenu de subsistance.

Cependant, le système n'est pas suffisamment détaillé pour leurs chaînes d'approvisionnement en cacao. Il est crucial de savoir combien d'agriculteurs au total font partie de leurs chaînes de valeur, car cette information permet de déterminer si ceux qui sont inclus dans les chaînes de valeur sont en nombre significatif par rapport à la proportion totale d'agriculteurs réellement présents. De plus, comment l'entreprise suit-elle précisément les progrès réalisés jusqu'à présent ? Les données du CLMRS concernant le risque de travail des enfants chez Lindt dans les ménages agricoles des pays fournisseurs de cacao datent de années précédentes. En 2021, le risque lié au travail des enfants dans le secteur du cacao couvert par le CLMRS était de 57 %.²

Il nous a semblé que :

- l'action n'était pas totalement satisfaisante si l'on considère la nature à long terme du problème,

¹ As You Sow, décembre 2023. [Détails de la résolution. Consulté le 25 mars, 2024.](#)

² International Cocoa Initiative, septembre 2021. [Modèles de risque pour prédire le travail des enfants.](#) Consulté le 25 mars, 2024.

- la raison pour laquelle la partie restante n'était pas couverte n'était pas claire.

En outre, aucune information n'a été trouvée pour 2019 et 2020. Le fait que le candidat siège au comité de développement durable tout en occupant le poste de

président du conseil d'administration soulevait chez nous des interrogations quant à sa capacité à traiter pleinement ces questions. Pour cette raison, nous n'avons pas soutenu sa réélection. Résultat : 78,8% de soutien, résolution adoptée.

Eaton Corporation Plc

26 avril 2023

Principal motif de déclenchement : Droits de l'Homme

Point 1a : Nomination de Craig Arnold au poste d'administrateur

Vote : CONTRE

Raison de notre vote :

Nous avons voté contre cette nomination car M. Arnold occupe simultanément les postes de directeur général et de président de l'entreprise, ce qui va à l'encontre des pratiques reconnues en matière de bonne gouvernance. Notre intention était d'attirer l'attention sur les pratiques de gouvernance de la société et d'encourager la direction à effectuer ce changement. Il est important de noter que notre vote ne doit pas être interprété comme un jugement ou un mécontentement à l'égard de l'équipe dirigeante ou des performances de l'entreprise.

Notre opposition est également motivée en partie par l'exposition de l'entreprise et par les changements structurels limités pour traiter les risques identifiés en matière de droits

de l'Homme en ce qui concerne le travail forcé des Ouïghours dans sa chaîne d'approvisionnement. En effet, la chaîne d'approvisionnement d'Eaton est concernée par le travail forcé des Ouïghours en raison d'un contrat avec Daqo New Energy Corp, un fournisseur de polysilicium. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un problème structurel pour presque toutes les entreprises chinoises qui vendent des panneaux solaires, car elles se trouvent souvent dans la chaîne de valeur en aval de Dago. Notre préoccupation s'est accrue après notre collaboration avec les United Church Funds par l'intermédiaire de l'Investor Alliance¹. Cette expérience s'est révélée décevante et peu fructueuse. L'entreprise estime que son code de conduite est suffisant pour faire face aux risques identifiés en matière de droits de l'Homme, ce qui laisse peu d'espoir de changements structurels pour résoudre le problème à l'avenir. Résultat : 93,8% de soutien, résolution adoptée.

ConocoPhillips

16 mai 2023

Principal motif de déclenchement : Dépôt conjoint et/ou soutien de résolutions spécifiques d'actionnaires

Point 9 : Rapport sur les paiements d'impôts

Vote : POUR

Raison de notre vote :

Cette résolution est parfaitement alignée avec notre politique de vote par procuration, car elle préconise une plus grande transparence en demandant un rapport fiscal pays par pays. Ce type de données nous permet de vérifier si les entreprises dans lesquelles nous investissons s'acquittent correctement de leurs obligations fiscales et de déterminer si elles adoptent une stratégie d'optimisation fiscale trop agressive. Bien que

ConocoPhillips fasse valoir que la plupart des informations demandées sont déjà publiques, nous estimons que la charge supplémentaire qu'un tel rapport représente pour l'entreprise est négligeable.

Nous nous attendons à ce que des données supplémentaires viennent étayer l'argument de l'entreprise selon lequel elle coopère avec diverses autorités fiscales et contribue de manière significative à la fiscalité dans les juridictions où elle opère. En particulier, la fourniture de chiffres sur ses

¹ [initiative | Investor Alliance for Human Rights](#)

contributions par pays ajouterait de la crédibilité à la déclaration de l'entreprise et permettrait aux actionnaires d'évaluer les risques et les opportunités découlant de ses pratiques fiscales.

Candriam considère que la communication d'informations pays par pays ne conduit pas à la divulgation d'informations suffisamment sensibles ou confidentielles pour constituer un handicap concurrentiel pour l'entreprise, comme le précise également la révision de 2018 de la Commission européenne. Rendre compte des pratiques fiscales et fournir aux parties prenantes des informations plus détaillées sur les impôts payés ne doit pas être considéré comme un désavantage concurrentiel. En effet, certains concurrents de l'entreprise ont déjà pu bénéficier de publications supplémentaires conformes aux normes fiscales GRI (Global Reporting

Initiative). De plus, comme la législation à venir devrait obliger ConocoPhillips à s'aligner sur ces pratiques, prendre l'initiative dans ce domaine pourrait aider l'entreprise à mieux faire comprendre aux investisseurs ses pratiques fiscales et les défis auxquels elle est confrontée. En conséquence, nous avons voté en faveur de cette proposition d'actionnaire. Résultat : 17,2 % du soutien, résolution rejetée.



Governance

Stabilus SE

15 février 2023

Principal motif de déclenchement : Préoccupations liées à la gouvernance et vigilance accrue

Point 6 : Approuver la politique de rémunération

Vote : POUR

Raison de notre vote :

Nous avons voté en faveur de cette résolution, tenant compte des améliorations apportées à la politique de rémunération, telles que l'introduction de clauses de malus et de restitution, l'établissement de plafonds pour la rémunération totale, la mise en place d'un plan de performance à long terme en matière d'ESG pour tous les dirigeants, ainsi que la suppression des paiements en cas de changement de contrôle au sein de l'entreprise. Des inquiétudes demeurent cependant, car l'entreprise n'a pas précisé les indicateurs de suivi qui seront utilisés pour le plan de performance à long terme en matière d'ESG, et les pondérations correspondantes n'ont pas été divulguées. Ce manque d'information ne nous a pas permis de soutenir totalement la politique de rémunération de l'entreprise.

Bien que nous reconnaissons les efforts de l'entreprise pour lier la rémunération des dirigeants à sa stratégie ESG, il est important pour les investisseurs de comprendre quels indicateurs de performance seront utilisés. Cela nous permet en effet d'évaluer cette stratégie et de déterminer si les mesures retenues et les pondérations appliquées sont significatives et pertinentes pour l'entreprise. Nous avons travaillé pendant deux ans avec l'entreprise sur la gestion des ressources humaines et nous avons apprécié ses efforts constants pour renforcer les systèmes de reporting associés, ainsi que les progrès considérables observés dans la publication des indicateurs de performance qualitatifs et quantitatifs. Nous pensons que les mêmes efforts devraient être déployés dans la communication d'indicateurs de performance ESG spécifiques, mesurables, transparents et pertinents. Par conséquent, nous concentrerons notre engagement avec l'entreprise cette année sur l'amélioration de la robustesse de son plan de performance à long terme en matière d'ESG. Résultat : 94,7% de soutien, résolution adoptée.

Samsung Electronics Co., Ltd.

15 mars 2023

Principal motif de déclenchement : Préoccupations liées à la gouvernance et vigilance accrue

Point 2 : Élection de Han Jong-hui en tant qu'administrateur interne

Vote : POUR

Raison de notre vote :

Nous avons voté en faveur de cette résolution en l'absence de problèmes connus concernant le candidat et la dynamique du conseil d'administration de l'entreprise. Cependant, lors de l'assemblée générale de 2022, nous avons voté contre la réélection des administrateurs externes Kim Han-jo et Kim Jong-hun, car leurs actions semblaient ne pas être dans le meilleur intérêt des actionnaires externes lorsqu'ils siégeaient au conseil d'administration.

Plus précisément, nous avons justifié notre opposition en soulignant un manquement de leur part en matière de contrôle avant et après l'enquête sur la corruption et les manipulations comptables visant le vice-président Lee Jaeyong. Dans cette logique, et en parfaite cohérence avec le dialogue engagé avec l'entreprise, les mesures adoptées par celle-ci pour renforcer le contrôle éthique et la responsabilité du conseil d'administration après cet incident seraient, selon nous, appréciées par les investisseurs. Résultat : 97,5 % de soutien, résolution adoptée.

LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE

20 avril 2023

Principal motif de déclenchement : Préoccupations liées à la gouvernance et vigilance accrue

Point 4 : Approuver le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les transactions avec des parties liées

Vote : CONTRE

Raison de notre vote :

Chaque année, LVMH soumet au vote de ses actionnaires les transactions entre parties liées impliquant principalement des administrateurs exécutifs qui détiennent également des actions LVMH. Conformément aux meilleures pratiques du marché, les parties liées ne devraient pas participer au vote soumis aux actionnaires, car les transactions avec les parties liées peuvent représenter un conflit d'intérêts important. Il incombe au conseil d'administration de veiller à ce que tous les actionnaires soient traités équitablement.

Par conséquent, ces transactions devraient être soumises au vote des seuls actionnaires qui ne sont pas en situation de conflit d'intérêts. Le groupe d'actionnaires de contrôle a voté lors des assemblées générales sur des transactions avec des parties liées pour lesquelles il pouvait être considéré comme étant en conflit d'intérêts. De plus, en raison du cadre juridique en vigueur en France, les auditeurs ne sont pas tenus de donner leur avis sur la transaction elle-même ni d'évaluer si elle est dans l'intérêt des actionnaires. Il incombe aux personnes concernées de signaler à la présidence leur implication dans une transaction. Comme les postes de

président et de directeur général sont combinés chez LVMH et les transactions avec des parties liées le concernent principalement, nous avons légitimement exprimé nos préoccupations concernant le processus d'examen et d'approbation de ces transactions. Nous avons donc voté contre ce point. Résultat : 84.6% de soutien, résolution adoptée.



Solvay SA

8 décembre 2023

Principal motif de déclenchement : Préoccupations liées à la gouvernance et vigilance accrue

Point 3 : Approuver le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les transactions avec des parties liées

Vote : POUR

Raison de notre vote :

Tout en reconnaissant la justification par l'entreprise de la scission Solvay-Syensqo, à savoir les besoins de simplicité, d'innovation et d'investissement de Syensqo – l'entité regroupant les activités de chimie de spécialité – pour sa stratégie de croissance, nous avons émis des doutes sur la nécessité de créer un véhicule distinct pour atteindre ces objectifs. D'un point de vue financier, nous avons des doutes sur la création de valeur résultant d'une telle scission alors qu'il existe également des synergies négatives (70 millions d'euros sur 2,3 milliards d'euros d'EBITDA). Le dividende nous semblait élevé pour un investissement, et nous craignons que le ratio de couverture des dividendes ne soit réduit à l'avenir, en particulier du côté de Solvay (ex-Essential-Co).

Bien que la direction de Solvay estimait que l'action était

sous-évaluée, d'autres possibilités existaient. Par exemple, une cotation partielle de la division Matériaux aurait pu offrir des perspectives intéressantes aux investisseurs.

Nos discussions préalables avec la direction de Solvay (ex-Essential-Co) avant l'assemblée générale extraordinaire ont en partie dissipé certaines de nos inquiétudes :

- concernant la résilience de la politique de dividende, l'objectif de flux de trésorerie disponible avant capitalisation pour 2022-28 incluant un « coussin de sécurité » de 250 millions d'euros par an avant l'engagement du dividende ;
- sur les économies potentielles permises par la scission (besoins réduits en matière de cybersécurité, ERP et CRM moins sophistiqués, meilleure répartition du capital).

C'est pourquoi nous avons voté en faveur de cette proposition. Résultat : 99,1 % de soutien, résolution adoptée.

Point 18 : Approbation d'une prime exceptionnelle pour la DG

Vote : CONTRE

Raison de notre vote :

Bien que ce vote ne doive pas être interprété comme une critique de la direction actuelle ou des performances de l'entreprise, nous avons voté contre cette résolution en accord avec nos principes car :

- la prime en espèces de 12 millions d'euros proposée est associée à la proposition de scission sans être conditionnée à la réussite de l'opération, à d'autres critères de performance ou à la création de valeur à plus long terme après la transaction ;
- l'attribution unique proposée est en espèces et ne semble pas nécessairement alignée sur les intérêts à long terme des actionnaires ;
- la prime proposée étant nettement supérieure aux pratiques du marché, nous la considérons comme excessive ;
- La société a déjà attribué des options dans le cadre de la proposition de scission en octobre 2022, ce qui soulève

des questions quant à l'opportunité d'une prime supplémentaire de 12 millions d'euros en espèces pour la seule directrice générale.

Nous reconnaissons le bilan d'Ilham Kadri depuis 2019, ainsi que la qualité de sa gestion dans une période économique et géopolitique complexe. Elle apparaît sans conteste comme la candidate la plus apte à diriger l'entité nouvellement créée, Syensqo. Si nous avons bien saisi le contexte de cette prime et son caractère exceptionnel alors que le conseil d'administration souhaitait retenir Mme Kadri, selon nos principes, une telle prime nécessiterait certaines garanties, principalement l'existence de conditions d'octroi liées à la performance et l'exigence de rester en fonction, afin de protéger les intérêts des actionnaires. Nos discussions avec la direction de Solvay (ex-Essential-Co) avant l'assemblée a confirmé l'absence de telles garanties.

Par conséquent, et conformément à nos principes en matière de vote, nous avons voté contre cette proposition. Résultat : 65.6% de soutien, résolution adoptée.

Promouvoir le développement durable.

Associations professionnelles et groupes de travail sur l'investissement responsable dont nous faisons partie.

	Nom de l'association	Rejointe en
Les groupes de travail sur l'investissement durable au sein de l'Union européenne :	AFG - Association Française de la Gestion financière	2003
	BEAMA - Belgian Asset Managers Association	2004
	EFAMA - European Fund And Asset Management Association	2010
Forums sur l'investissement social, tels que :	VBDO - Dutch Sustainable Investment Forum	2007
	Forum Nachhaltige Geldanlagen (Allemagne, Suisse et Autriche)	2010
	Swiss Sustainable Finance (Suisse)	2014
	Forum pour l'Investissement Responsable (SIF FIR français)	2014
	Forum per la Finanza Sostenibile (SIF italien)	2015
	UKSIF - United Kingdom Sustainable Investment Forum	2016
	US SIF - United States Forum for Sustainable & Responsible Investment	2016
Autres organismes axés sur le développement durable :	ABIS - The Academy of Business in Society	2005
	IIGCC - The Institutional Investors Group on Climate Change (groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique)	2020
	Investor Alliance for Human Rights (initiative de l'ICCR)	2021

En tant que gestionnaire d'actifs, Candriam promeut activement la finance durable en formant la prochaine génération d'investisseurs responsables. La [Candriam Academy](#) permet à tous d'accéder à des cours conçus pour mieux comprendre l'investissement durable et les facteurs ESG. En 2023, l'académie a permis à plus de 14 500 personnes dans 79 pays de se former gratuitement en ligne.

En ce qui concerne l'engagement de Candriam auprès des instances politiques, y compris :

- les processus de gouvernance en place
- comment nous nous assurons de leur alignement sur notre position en matière de finance durable
- les activités d'engagement menées par Candriam ou en notre nom,

toutes les informations connexes seront disponibles dans notre prochain rapport RSE 2023. Des détails supplémentaires¹ sur nos principes directeurs en matière d'ESG, de promotion et d'influence, sont également disponibles sur nos [pages web](#).

¹ Ceux-ci, ainsi que nos [principes directeurs](#) et d'autres documents disponibles sur notre site web, sont mis à jour au fil de l'eau lorsque nécessaire.



145 Mrd €

**Actifs sous gestion
à la fin décembre 2023***



+600

**Professionnels
expérimentés et engagés**



+ 25 years

**Leader dans
l'investissement responsable**

Ce document est publié à des fins indicatives et pédagogiques uniquement et peut contenir l'avis de Candriam ainsi que des informations exclusives. Il ne constitue pas une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers, ni un conseil en investissement et ne confirme aucune transaction, sauf convention contraire expresse. Bien que Candriam sélectionne soigneusement les données et les sources utilisées, des erreurs ou omissions ne peuvent être exclues a priori. Candriam ne saurait être tenue responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation de ce document. Les droits de propriété intellectuelle de Candriam doivent être respectés à tout moment et le contenu de ce document ne peut être reproduit sans autorisation écrite préalable.

*À compter du 31/12/2022, Candriam a apporté des modifications à sa méthodologie de calcul des actifs sous gestion (AUM), qui incluent désormais certains actifs tels que les AUM non discrétionnaires, la sélection de fonds externes, les services d'« overlay », y compris les services de sélection ESG, les services de [conseil en gestion], les services en marque blanche et les services de conseil en portefeuille modèle qui ne sont pas qualifiés d'actifs sous gestion réglementaires, tels que définis dans le formulaire ADV de la SEC. Les actifs sous gestion sont déclarés en USD. Les actifs sous gestion non libellés en USD sont convertis au taux spot du 31/12/2023.



CANDRIAM. INVESTING FOR TOMORROW.
WWW.CANDRIAM.COM

CANDRIAM 
A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY